

Compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire  
du 7 février 2011

Le Conseil de Communauté légalement convoqué le 28 janvier 2011 s'est réuni le 7 février 2011 à 18h00 dans la salle polyvalente de Hyds, présidé par Jean-Louis Gaby.

<b>BIZENEUILLE</b>	Alain ROUSSEAU, excusé Marie-Hélène RORET
<b>LA CELLE</b>	Georges CONCHON Dominique SPINELLE, excusé remplacé par Pascale POIRET
<b>CHAMBLET</b>	Alain CHANIER Danièle GAGNEPAIN Michèle DUFFAULT
<b>COLOMBIER</b>	Gilles BOULICOT Jean-Pierre CHANIER
<b>COMMENTRY</b>	Jean-Louis GABY Claude RIBOULET Luc BRZUSTOWSKI Annie LAVILLE Ghislaine MANOURY, présente aux questions n°5, 1 et 2
<b>DENEUILLE LES MINES</b>	Gérard PAQUET, excusé Jean-Claude MANSAT
<b>DURDAT LAREQUILLE</b>	Jean-Pierre BOUGEROLLE Bruno BOVE Michel RIVIERE
<b>HYDS</b>	Michel CHAMPOMIER Guy AMARY
<b>MALICORNE</b>	André SAVY Guy COURTAUD
<b>NERIS LES BAINS</b>	Jean Claude DE PIN Marie Alice BARRAUX Gilles MARTIN Philippe COLLINET
<b>SAINT ANGEL</b>	Michel GIVERNAUD Michel PETIT, excusé
<b>VERNEIX</b>	Lionel BROCARD Valérie LAMARQUE

Guy Amary est élu secrétaire de séance par l'assemblée délibérante.

Approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2010.

Suite à la demande de Monsieur le Président, l'assemblée donne un avis favorable à l'ajout à l'ordre du jour d'une délibération supplémentaire qui concerne la modification des statuts de la Communauté de Communes.

Gwenaëlle Jusserandot, technicienne, présente à l'Assemblée le bilan des aides à l'amélioration de l'habitat de 2003 à 2010, le nouveau régime d'aides de l'ANAH, les objectifs de l'étude prospective de l'habitat.

Compte tenu de cette présentation, Monsieur le Président propose de modifier l'ordre du jour et de commencer par l'examen de la délibération n°5.

5) AMENAGEMENT DE L'ESPACE – ETUDE PROSPECTIVE DE L'HABITAT – CHOIX DU CABINET D'ETUDES :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des suffrages exprimés (abstentions : 3) d'accepter l'offre du cabinet Ville et Habitat, pour un montant de 34 600,00 € HT, soit 40 185,60 TTC, et d'autoriser le Président à signer le contrat correspondant.

Jean-Pierre Bougerolle précise que le cabinet retenu est celui qui a proposé une analyse diagnostique la plus complète et dont l'équipe est la plus professionnelle. Il précise également que c'est le cabinet qui a réalisé le plan départemental l'habitat du Département de l'Allier. Il précise également que le prix a été négocié.

Annie Laville fait remarquer que le prix reste quand même élevé.

Il est précisé que l'étude est inscrite dans le Contrat de Territoire Allier (CTA) et qu'elle sera financée à 50%.

Monsieur le Président félicite le travail réalisé par Gwenaëlle Jusserandot, chargée de mission « habitat » à la Communauté de Communes.

1) ADMINISTRATION GENERALE – COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT CONFORMEMENT AUX DELEGATIONS DE COMPETENCES :

Le Conseil Communautaire prend acte des décisions et notifications prises par Monsieur le Président au titre de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et présentées ci-dessus.

2) DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES :

Monsieur le Président présente les éléments du Débat d'Orientations Budgétaires.

Parmi les nouvelles propositions, figure la facturation des repas à l'Accueil de loisirs « les Galibots ».

Guy Amary pensait que le tarif avait été fixé à 2,00 € / repas au cours de la dernière séance du Conseil Communautaire. Il relit le dernier compte-rendu :

« Monsieur le Président annonce que suite à la dernière réunion de la commission enfance-jeunesse, il est proposé une tarification des repas à l'accueil de loisirs intercommunal « les Galibots ». Lionel Brocard, président de la commission, précise que la plupart des centres de loisirs demandent une participation aux familles pour le repas du midi. Le coût annuel des repas pour cette structure est de l'ordre de 40 000,00 €. Le tarif proposé serait de 1,50 € / repas. Il est précisé également que le tarif actuel pour une journée d'accueil varie entre 1,28 € et 12 € par enfant. Dominique Spinelle fait remarquer que pour certaines familles, le coût sera doublé avec la participation pour le repas. La tarification produirait environ 17 000 € de

recettes supplémentaires pour cette structure en facturant 1,50 € le repas. Jean-Pierre Bougerolle propose de fixer le tarif à 2,00 €. »

Lionel Brocard rappelle que ce sujet a été discuté en question diverse et qu'il avait été demandé l'avis de l'Assemblée sur le principe de la facturation et non de fixer le tarif.

Monsieur le Président rappelle qu'une délibération est inscrite à l'ordre du jour pour fixer le tarif.

Marie-Alice Barraux précise que la commission a travaillé sur ce sujet et propose ce tarif. C'est l'Assemblée qui votera.

Monsieur le Président rappelle qu'au niveau du DOB, l'Assemblée débat sur les orientations.

Georges Conchon demande pourquoi ne pas prendre le véhicule de la médiathèque en leasing. Il lui est répondu que la question sera étudiée.

Annie Laville demande en quoi consiste l'extension de l'Hôtel d'entreprises.

Monsieur le Président répond qu'il s'agit du rajout d'une cellule d'environ 200 m<sup>2</sup> qui sera destiné dans un premier temps à être un atelier de stockage pour le matériel de la Communauté de Communes.

Guy Amary demande pourquoi ne pas transférer les bureaux de la Communauté de Communes à l'Hôtel d'entreprises.

Monsieur le Président répond qu'il est prévu le transfert des bureaux dans les bâtiments situés avenue de la Gare à Commentry ainsi qu'une mutualisation du bâtiment avec le C.C.A.S.

A la demande de Georges Conchon, il est précisé que les crédits inscrits pour la réalisation de diagnostic archéologique correspondent au frais réalisés en 2010 et que le reste est une provision pour un éventuel diagnostic en 2011.

A la demande d'Annie Laville, Lionel Brocard précise qu'il est prévu le changement de lave-vaisselle au centre « 3 pommes » car le matériel actuel montre des signes de faiblesses.

A la demande d'Annie Laville, le Président précise que les travaux prévus au niveau de l'aire d'accueil des gens du voyage sont la pose de plaques béton et de caniveaux grilles. Il précise également qu'il n'est pas prévu d'aménagement du terrain qui se situe entre l'aire d'accueil et la déchetterie.

Le Conseil Communautaire a tenu un débat d'orientations budgétaires sur le budget de l'année 2011.

### 3) MODIFICATION DES DELEGUES A L'OFFICE DE TOURISME DE POLE / AGENCE LOCALE DE TOURISME DU PAYS DE LA VALLEE DE MONTLUCON ET DU CHER :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de désigner Jean-Claude De Pin et Danièle Gagnepain délégués à l'Office de tourisme de pôle, agence locale de tourisme du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher.

4) TRAVAUX - ZAC DE LA BRANDE – AMENAGEMENT D’UN ROND-POINT AU CARREFOUR DE LA RD 37 ET DE LA RUE DE LA FOLIE :

Le Conseil Communautaire décide à l’unanimité des suffrages exprimés (abstention :1) d’approuver l’avant-projet sommaire d’aménagement d’un rond-point au carrefour RD 37 / route noire / rue de la folie, de valider le plan de financement, d’autoriser Monsieur Le Président à engager les dépenses concernant ces travaux pour un montant total estimé à 424 367,50 € HT, d’autoriser le Président à demander l’aide de l’Etat, du Conseil Régional d’Auvergne, du Conseil Général de l’Allier et d’effectuer toutes les démarches qui s’y rapportent. Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2011 Annexe « Aménagement des Zones Industrielles ».

Georges Conchon demande si une étude de dangerosité a été réalisée pour déterminer le type d’aménagement adapté.

André Savy précise que les services du Département de l’Allier ont présenté 7 projets d’aménagement de ce carrefour. Cet endroit est l’unique sortie pour les véhicules lourds.

Claude Riboulet rappelle que les commissions « économie » et « travaux » ont travaillé sur le projet. Le but de ces travaux est :

- Sécuriser la sortie de Commentry,
- Sécuriser la Rue de la Folie,
- Permettre l’accès au Campus de la Folie (projet Carrefour Market).

Claude Riboulet présente à l’Assemblée sur un plan l’aménagement prévu.

Il précise que ce projet a été réalisé concomitamment au contournement de Commentry et que cette solution règlera les 3 problèmes.

Guy Courtaud précise qu’avec la zone commerciale, il y a beaucoup plus de circulation qu’auparavant.

Annie Laville regrette que beaucoup de poids lourds n’empruntent pas le contournement.

Georges Conchon demande quelle zone sera valorisée.

Claude Riboulet répond que cet aménagement valorisera tout le Campus de la Folie.

6) AMENAGEMENT DE L’ESPACE – ZAC DE LA BRANDE – CREATION D’UN BASSIN DE RETENTION D’EAUX PLUVIALES – MARCHE DE MAITRISE D’ŒUVRE – AVENANT N°1 :

Le Conseil Communautaire décide à l’unanimité d’autoriser Monsieur le Président à signer l’avenant n°1- avenant de transfert au marché de maîtrise d’œuvre relatif à la réalisation d’un bassin de rétention des eaux pluviales.

7) DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – CAMPUS DE LA ROUTE NOIRE – VENTE D’UN TERRAIN :

Le Conseil Communautaire décide à l’unanimité de donner un avis favorable à la vente à la SCI BOURGEOT située sur le Campus de la Route Noire, d’un terrain d’environ 743 m<sup>2</sup> au prix de 5,34 € / m<sup>2</sup> pour exercer son activité de location.

8) DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – CAMPUS DE LA ROUTE NOIRE –  
VENTE D'UN TERRAIN :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de donner un avis favorable à la vente à la SCI que va créer Monsieur Thierry BARABAN située à l'Hôtel d'entreprises sur le Campus de la Route Noire d'un terrain d'environ 1495 m<sup>2</sup> au prix de 5,34 € / m<sup>2</sup> pour y exercer son activité de vente et d'installation de pompes à chaleur.

9) ENFANCE / JEUNESSE – ACCUEIL DE LOISIRS « LES GALIBOTS » -  
MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver le principe de la mise en place de la facturation des repas à l'accueil de loisirs des Galibots.

Le Conseil Communautaire décide d'approuver à la majorité (contre : 6, abstention :1) la modification du règlement intérieur de l'accueil de loisirs des Galibots, et décide de fixer le prix du repas pour l'Accueil de loisirs intercommunal « les Galibots » à 1,50 € TTC / repas à compter du 1er avril 2011.

Le débat reprend sur le prix du repas facturé.

Jean-Pierre Bougerolle fait remarquer que la partie alimentation représente effectivement un gros poste au niveau du budget de fonctionnement.

Lionel Brocard précise que le débat du tarif entre 1,50 et 2,00 euros est ouvert. Le prix de journée minimum est de 1,28 €, c'est pour cela que le tarif de 1,50 € était proposé.

Monsieur le Président précise que si le coût du repas est un frein, on risque de perdre des familles.

Il est souligné que le prix du tarif dans les cantines scolaires est souvent supérieur à 2,00 euros.

Claude Riboulet fait remarquer que la différence de prix avec une cantine d'école traditionnelle peut être justifiée par le fait qu'il s'agit d'une liaison froide.

Le Président propose un vote par partition : un premier vote sur le principe de la mise en place d'une tarification, un deuxième vote sur le prix du repas.

Monsieur le Président propose une actualisation en fonction du marché.

10) ADMINISTRATION GENERALE – MODIFICATION DES STATUTS –  
AVENANT N°18.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable sur la modification des statuts, d'adopter l'avenant n°18 aux statuts et d'autoriser Monsieur le Président à solliciter l'avis des Conseils Municipaux des communes de la Communauté.

## **QUESTIONS DIVERSES**

André Savy annonce l'abandon par la Société V-MONT de son projet commercial sur la zone du Campus 3.

Monsieur le Président propose la souscription d'une assurance pour les barnums de la Communauté de Communes.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H45.